

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE  
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 2500, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST  
(10697, rue D'Iberville)**

**Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009)**

**AVIS** est par les présentes donné qu'une demande d'autorisation pour la démolition de l'immeuble portant les numéros 2500, boulevard Henri-Bourassa Est et 10697, rue D'Iberville, Montréal, a été déposée au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles en vertu du règlement ci-dessus mentionné.

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, cette demande d'autorisation sera soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis.

Les commentaires ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 22 février 2022, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition – 2500, boulevard Henri-Bourassa Est (10697, rue D'Iberville) », à l'adresse suivante : [consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca](mailto:consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca)

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition – 2500, boulevard Henri-Bourassa Est (10697, rue D'Iberville)  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec) H2N 2H8

La documentation afférente à cette demande d'autorisation de démolition peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 7 février 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteaupert